



ESA/BAP/SSI
Version 2 - 09/11/15

Attestation de reconnaissance de responsabilité

Engagement INDIVIDUEL de responsabilité au bon usage des SYSTÈMES D'INFORMATION de l'ESA

Ets	Ecole de santé des armées		date	
Grade		Nom :	Prénom	
Msg intradef	@intradef.gouv.fr			

Je reconnais avoir été informé(e) que :

- l'utilisation des ressources informatiques^(*) du ministère doit se faire dans le strict respect de la législation et, en particulier, celle applicable au respect des personnes et de la propriété intellectuelle ainsi qu'aux actes de fraude et de malveillance informatique,
- sauf autorisation, toute modification ou tentative de modification de mon environnement de travail informatique est interdite (ajout et suppression de programmes, de supports externes ou de périphériques...),
- l'équipement informatique et les réseaux mis à ma disposition sont réservés à un usage professionnel^(**). L'utilisation à des fins personnelles de système d'information non classifié de défense (comme par exemple l'Intradef) est tolérée sous réserve qu'elle reste exceptionnelle et sans impact sur le bon fonctionnement général du système ou sur la bonne marche du service,
- la connexion d'équipements numériques^(**) ou de supports de stockage d'informations privés avec tout système d'information du ministère de la défense est interdite,
- l'élaboration, la modification, la consultation, le stockage ou la transmission d'informations sensibles ou classifiées de défense ne doivent être opérés qu'à partir de systèmes d'information homologués pour les traiter au niveau considéré dans le respect des procédures d'exploitation de sécurité spécifiques à ces systèmes,
- des dispositifs permettant directement ou indirectement de déceler les éventuelles violations aux dispositions du code de bon usage des systèmes d'information et de communication peuvent être mis en place par le ministère de la défense sur ses systèmes,
- pour des raisons de sécurité, même si, en principe, personne ne doit accéder à l'espace personnel clairement indiqué par l'utilisateur, des agents automatiques tels les antivirus ou du personnel soumis à une obligation de non divulgation tels les administrateurs, auditeurs, contrôleurs et inspecteurs de la sécurité des systèmes d'information peuvent y être autorisés,
- l'écrit électronique (courriel, fichier, etc.) et les traces informatiques conservés par le ministère de la défense peuvent être utilisés comme preuve par les autorités judiciaires.
- la connexion aux différents réseaux se fait par identifiant et mot de passe personnel.

Je reconnais avoir pris connaissance^(*) :**

- de l'ensemble des règles relatives aux atteintes à la vie privée (article 226-1 et 226-2 du code pénal),
- des dispositions relatives aux atteintes aux droits de la personne (articles 226-16 à 226-23 du code pénal) et aux droits des mineurs (articles 227-23 et 227-24 du code pénal),
- des dispositions relatives aux atteintes au secret professionnel (article 226-13 du code pénal),
- de la législation relative à la fraude informatique (article 323-1 et suivants du code pénal),
- des dispositions relatives à la propriété intellectuelle (articles L.111-1 et L.111-2 du code de la propriété intellectuelle),
- des informations générales de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information mises à ma disposition.
- de la charte utilisateur du service Wifi/Internet de l'ESA disponible au verso du présent document

Je m'engage à respecter les termes de l'instruction ministérielle n°2003/DEF/DGSIC du 20 novembre 2008 portant code de bon usage des systèmes d'information et de communication du ministère de la défense ainsi que les procédures d'exploitation de sécurité spécifiques des réseaux auxquels j'aurais accès.

Je déclare avoir lu la charte utilisateur du service Wifi/Internet de l'ESA et m'engage à m'y conformer. Je reconnais que mon matériel, son contenu et l'utilisation du service wifi/internet reste de mon entière responsabilité.

Je déclare être pleinement conscient(e) de mes responsabilités et reconnais être informé(e) des conséquences pénales, disciplinaires et statutaires qui pourraient résulter de la non application des dispositions édictées ci-dessus.

Signature de l'intéressé(e)
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable local SSI

(*) Sont entendus par « ressources informatiques » tout SI opérationnel et de communication, y compris ceux qui sont destinés aux systèmes d'armes, ainsi que tout système d'informatique générale et d'informatique scientifique et technique.

(**) Y compris la connexion dans le but de recharger la batterie des équipements (téléphones, smartphones, etc...)

(***) Ces articles sont disponibles en annexe de ce document.

(**) à l'exception du réseau internet-Wifi résidentiel.